



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018

**LE POSEI N'EST PAS ÉPARGNÉ PAR LA BAISSÉ DE LA PAC DANS LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE :** Les propositions de baisse du budget agricole de l'Union européenne publiées ce vendredi par la Commission européenne n'ont pas épargné le POSEI, malgré les assurances données par le Président de la Commission Jean-Claude Juncker lors de sa venue en Guyane le 27 octobre dernier. Ainsi, le document délivré par la Commission prévoit une baisse du budget du POSEI équivalente à celle prévue pour le reste de la PAC, c'est-à-dire de 3.9% en euros courants, ce qui représente une diminution du POSEI France de 11 millions d'euros par an. Les équipes d'EURODOM sont évidemment déjà mobilisées pour faire évoluer le projet budgétaire post 2020, dans l'objectif de maintenir le budget du POSEI à son niveau actuel, comme les notes qui vous ont été envoyées cette semaine en font état. Nous vous tiendrons informés de toute évolution de cette situation et de la stratégie retenue afin de remplir cet objectif.

**LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE SES PROPOSITIONS LEGISLATIVES POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :** Ce vendredi 1<sup>er</sup> juin, la Commission européenne a présenté ses propositions législatives sur la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne pour la période post-2020. Annonce attendue après la publication de la proposition du futur cadre financier pluriannuel par la Commission le 2 mai dernier, le budget de la PAC est bien en baisse dans ces propositions,

avec un budget de 365 milliards d'euros, contre 380 sur la période 2014-2020, soit une baisse de 4%. Toutefois, cette baisse de 4% annoncée par la Commission a été calculée en euros courants, c'est-à-dire sans prendre en compte l'inflation, ce qui a été considéré par le Parlement européen comme une tentative de masquer la baisse réelle du budget : en effet, inflation prise en compte, cette baisse est de l'ordre de 11%. D'un point de vue politique, les propositions pour la future PAC mettent l'accent sur le renforcement du rôle des Etats membres notamment par le biais de Plans Stratégiques Nationaux différents pour chaque Etat membre. Ces Plans Stratégiques Nationaux devront toujours respecter des objectifs globaux définis au niveau européen, mais il est important d'indiquer de la Commission a fait le choix de déléguer la responsabilité politique et administrative de la PAC aux Etats membres, ouvrant la voie à une vision plus « nationale » de cette politique communautaire historique. Parmi les autres points marquant de ces propositions, on notera l'apparition de nouveaux critères contraignants concernant le respect de normes environnementales et climatiques pouvant être mis en œuvre par les Etats membres, ou encore le plafonnement des aides à 100 000 euros par exploitation dans certaines conditions (ce plafonnement n'est pas d'application pour les aides du POSEI). Ces propositions doivent maintenant être discutées par le Parlement européen et le Conseil selon la procédure de Codécision, dans le but de négocier un accord final entre les institutions avant les élections européennes de mai 2019. Ainsi, le Parlement comme les Etats membres ont toujours la possibilité d'amender le texte afin de modifier la proposition de la Commission. L'ensemble des propositions de la Commission européenne pour la Politique Agricole Commune peut être consulté en suivant [ce lien](#).

**LE PARLEMENT EUROPÉEN S'OPPOSE À LA BAISSÉ DU BUDGET DE LA PAC POST-2020 ET DÉFEND LE MAINTIEN DE L'ENVELOPPE DU POSEI :** Lundi 28 mai, la majorité des eurodéputés a critiqué la baisse proposée de 15% pour les crédits agricoles après 2020. Le Parlement européen a adopté à une large majorité, mercredi 30 mai, le rapport de l'eurodéputé Herbert Dorfmann (Italien, PPE), sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'UE. Ainsi, le Parlement estime que le budget agricole européen doit être « *augmenté ou maintenu en euros constants* », tout en rejetant toute nationalisation de la PAC et en s'opposant aux coupes budgétaires, qui vont jusqu'à 25% concernant le développement rural. S'agissant plus spécifiquement du POSEI, le Parlement demande à la Commission européenne de maintenir le budget alloué à POSEI « *à un niveau suffisant [...] pour que l'agriculture des RUP puisse*

*relever les défis qu'elle rencontre.* » et rappelle les bonnes conclusions du rapport de la Commission sur le POSEI publié le 15 décembre 2016.

## **LA COMMISSION EUROPÉENNE A PUBLIÉ SES PROPOSITIONS SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION POST-2020 :**

La Commission européenne a publié mercredi 30 mai sa proposition législative portant sur l'avenir de la politique de cohésion, qui se compose de quatre règlements. Les principales modifications proposées par la Commission sont les suivantes : 1) S'agissant des catégories de régions et des taux de cofinancement, la Commission a finalement décidé de maintenir trois catégories distinctes de régions, à savoir : les régions les moins développées et les RUP, les régions en transitions et les régions les plus développées. Cependant, la Commission propose de revoir à la baisse les taux de cofinancements européens alloués à chacune de ces catégories de régions. Ainsi, pour les régions les moins développées auxquelles sont assimilées les RUP qui étaient éligibles à un cofinancement européen de 85%, la Commission prévoit un cofinancement de 70% maximum pour la période 2021-2027. 2) Par ailleurs, s'agissant de la concentration, thématique, introduit lors de la dernière révision de la politique de cohésion en 2013 et qui consiste à imposer aux Etats membres de concentrer une partie de l'enveloppe du FEDER sur des objectifs identifiés comme prioritaires au niveau européen, la Commission propose de réduire ce nombre de priorités, passant de 11 actuellement, à 5. En outre, elle propose de déterminer le degré de concentration thématique non plus en fonction du développement des régions, mais en tenant compte du niveau de développement de chaque Etat membre. Vu la proposition de la Commission, la concentration thématique devrait s'appliquer pour les RUP tant s'agissant du FEDER général (aide à l'investissement) que de l'enveloppe FEDER RUP (aides au fonctionnement), ce qui constituerait un changement par rapport au fonctionnement actuel. 3) Concernant plus spécifiquement les RUP, deux évolutions proposées par la Commission européenne sont à retenir. D'une part, s'agissant du champ d'intervention du FEDER, dans sa proposition la Commission ne reprend pas la dérogation consentie pour les entreprises non –PME des RUP qui leur permettait jusqu'à maintenant d'accéder aux aides à l'investissement au titre du FEDER. D'autre part, la Commission ne restreint plus dans sa proposition le champ d'intervention des aides au fonctionnement via le FEDER RUP. En effet, elle propose que le FEDER RUP couvre dorénavant « les mesures couvrant des coûts de fonctionnement visant à compenser les surcoûts supportés dans les régions ultrapériphériques du fait d'une ou de plusieurs des contraintes permanentes entravant leur développement visées

à l'article 349 du TFUE ». 4) Outre les propositions sur la mise en œuvre de la politique de cohésion, la Commission a proposé une répartition du budget sur cette politique. Sur les 330 milliards d'euros qui lui sont alloués, 200 milliards iraient au FEDER, dont 8 milliards à la coopération territoriale. Le FSE + recevrait pour sa part 88 milliards et le Fonds de cohésion 41 milliards d'euros. Cette proposition de la Commission sur la politique de cohésion post-2020 a essuyé de nombreuses critiques depuis sa publication. Le Parlement européen et le Comité des Régions en premier lieu ont insisté sur le fait que la proposition de la Commission équivaut à une baisse de 10% du budget alloué à cette politique et non de 7% comme l'avait annoncé le Commissaire au Budget, M. Oettinger. Certains membres du Parlement européen, se sont aussi inquiétés des baisses envisagées pour certains Etats membres, notamment d'Europe de l'est comme la Pologne et la Hongrie, la Commission ayant pris le parti de réorienter les fonds vers les Etats membres du sud de l'Europe dans lesquels la situation économique s'est dégradée, comme en Grèce et à Chypre. L'ensemble des propositions de la Commission européenne sur la politique de cohésion peut être consulté en suivant [ce lien](#).

### **LE PARLEMENT EUROPÉEN A ADOPTÉ LE RAPPORT ENGSTRÖM SUR CONFORMITÉ DES PRODUITS DE LA PECHE IMPORTÉS :**

Le Parlement européen réuni en session plénière a adopté mercredi 30 mai 2018 le rapport Engström sur la conformité des produits de la pêche aux critères d'accès au marché de l'Union européenne, par près de 590 voix favorables. Par la voix de ce rapport, le Parlement européen demande à la Commission européenne de s'assurer que les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant de pays tiers « respectent les normes de conservation, de gestion et d'hygiène de l'UE en appliquant plus efficacement les mesures de contrôle ». En adoptant un amendement présenté par plusieurs eurodéputés, le PE demande aussi à la Commission d'examiner la possibilité de créer un label pour identifier les produits de provenance européenne. En ce qui concerne les Régions ultrapériphériques, plusieurs amendements déposés les mentionnaient, et ont été adoptés. On notera ainsi que le rapport mentionne explicitement le fait que les RUP se trouvent dans des bassins géographiques où la concurrence avec des pays tiers aux législations plus laxistes est importante, et que les RUP doivent être considérées dans tous les accords commerciaux négociés par la Commission en ce qui concerne la pêche.

## **LE PROCHAIN CYCLE DE NÉGOCIATIONS SUR LE VOLET COMMERCIAL DE L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE UE/ MERCOSUR AVANT UN POSSIBLE ACCORD DE PRINCIPE SUSCITE DES CRAINTES :**

Le prochain cycle des pourparlers sur le volet commercial de l'accord de libre-échange entre l'UE et le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) aura lieu du 4 au 8 juin 2018 à Montevideo. Cette prochaine négociation pourrait aboutir à un accord de principe avant les élections générales brésiliennes en octobre prochain. Plusieurs sujets sensibles restent à négocier : la libéralisation du marché automobile, la question des règles d'origine, l'accès au marché du MERCOSUR pour les produits laitiers de l'UE. Les organisations et coopératives agricoles de l'UE ont adressé ce 24 mai un courrier au Commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan et au Commissaire au Commerce Cecilia Malmström pour les avertir des risques liés à de nouvelles concessions de l'UE sur des produits sensibles pour aboutir à un accord. En effet, l'UE pourrait accepter un contingent d'importation de viande bovine sud-américaine dans l'UE de 99 000 tonnes grevé d'un tarif douanier de 7,5% et améliorer l'accès au marché européen pour le sucre, voire l'éthanol, afin d'obtenir des concessions du MERCOSUR sur le secteur automobile. Les fabricants européens de sucre (CEFS), les associations européennes de betteraviers (CIBE) et des syndicats du secteur agroalimentaire ont demandé à la Commission européenne de refuser les exigences du Brésil qui souhaite un contingent d'importation de sucre à droit nul et un tarif de 98 euros par tonne dans le cadre du quota d'importation. Dans le cadre de ces négociations, le Comité économique et social européen (CESE) salue la création d'une vaste zone de libre-échange mais souligne la nécessité de l'accompagner d'un cadre social et environnemental cohérent, pour garantir l'équilibre des relations économiques entre les parties au regard des conventions internationales (OIT). Par ailleurs, le CESE réclame la création d'un comité mixte de suivi au rôle consultatif, dirigé par la société civile, pour suivre les domaines qui seront concernés par l'accord.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 4 AU 8 JUIN 2018

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi 4/06</b>	<p><b>Commission AGRI/ENVI</b></p> <p>Audition publique: “Labelling of Origin for Agricultural and Food Products” 15h-18h</p>			
<b>Mardi 5/06</b>				
<b>Mercredi 6/06</b>				
<b>Jeudi 7/06</b>	<p><b>Commission ENVI :</b></p> <p>Qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte)</p>			
<b>Vendredi 8/06</b>				